



**FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL**

AGREEE PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 – CANTAL 15- DROME 26 - ISERE 38 - LOIRE 42  
– HAUTE LOIRE 43 - PUY DE DÔME 63 - RHONE 69 - SAVOIE 73 - HAUTE-SAVOIE 74

**Siège social : Espace Saint Martin – 272 Rue des 20 Toises - 38950 Saint Martin le Vinoux**

# **CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PRINTEMPS**

## *Cahier des Charges*

### **Sommaire :**

- Cahier des charges de l'organisateur
- Organisation technique Comité Régional

## A- Le déroulement de la manifestation

► **Article 1** – La manifestation : Le Comité Régional AURA organise chaque année des championnats pour qualifier les équipes attribuées au Comité Régional par la F.F.P.J.P. pour les divers championnats de France : Triplette Vétéran, Triplette Homme et Femme, Triplette Promotion, Triplette Provençal, Triplette jeunes (M-C-J), Doublette Mixte, Doublette Homme et Femme, Individuel Homme et Femme, Triplette Mixte, Tir de Précision.

Ces Championnats auront lieu en 3 parties : (dates fixées chaque année par la FFPJP)

- la première partie se déroule sur 1 week-end de 4 jours (Ascension)
- la deuxième partie se déroule sur 1 week-end de 3 jours (Pentecôte)
- la troisième partie se déroule sur 1 week-end de 2 jours

Suivant le calendrier annuel, les 3 parties ci-dessus peuvent se dérouler dans un ordre différent.

L'organisation de chacune des 3 parties est confiée, chaque année, à un Comité lors de l'assemblée générale de la Région AURA, compte tenu d'un roulement sur les 12 Comités. (un même Comité ne pourra organiser qu'une seule partie la même année). Il est également prévu de faire une alternance entre les 2 Territoires Auvergne et Rhône-Alpes.

► **Article 2** – Le planning et les horaires des compétitions : un horaire unique sera mis en place pour toutes les compétitions :

- Début des parties : **8h00** (sauf les individuels : début à **9h00**)
- Arrêt de toutes les parties pour le repas de midi : 12h15, reprise à 13h30.

Le jury est chargé d'adapter ces horaires en fonction de l'avancement de la compétition.

### **1<sup>ère</sup> partie : 1 week-end de 4 jours (Ascension)**

Jeudi : Championnats Doublette Masculin et Individuel Féminin  
Vendredi : Championnat Triplette Vétérans  
: Tir de Précision sénior masculin et sénior féminin (années impaires)  
Samedi : Championnats Triplette Masculin et Féminin  
Dimanche : Championnat Doublette Mixte

### **2<sup>ème</sup> partie : 1 week-end de 3 jours (Pentecôte)**

Samedi : Championnat Triplette Promotion  
: Tir de précision Jeunes Juniors (années impaires)  
Dimanche : Championnat Doublette Féminin et Individuel Masculin  
: Championnat Jeunes (J-C-M)  
Lundi : Championnat Triplette Mixte

### **3<sup>ème</sup> partie : 1 week-end de 2 jours (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> week-end de juin)**

Samedi : Championnat Triplette Provençal, arrêt 1/8<sup>ème</sup> joués  
Dimanche : Suite du Triplette Provençal

## **B – Les obligations de l'organisateur**

Voir Article 18 et 19, les aménagements pour la 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> partie.

### ► **Article 3 – Aménagement du site**

- Décoration : l'organisateur devra si possible embellir le site par l'apport de plantes ou fleurs, notamment le podium table de marque.
- Un fléchage conséquent devra être mis en place afin de faciliter l'accès des équipes extérieures sur le lieu du championnat.
- Les banderoles du Comité Régional et des partenaires de celui-ci seront mises en place par l'organisateur à l'intérieur du carré d'honneur et sur les barrières des jeux.
- Une salle de travail avec tables et chaises, isolée du public, sera mise à disposition du Comité Régional (réunion de jury, contrôle de boules, séance de travail, enregistrement des résultats jeunes, ...). Une autre salle fermée est mise à la disposition du Médecin pour les contrôles d'alcoolémie.
- Des panneaux permettant l'affichage seront réservés à proximité du podium pour les diverses infos du Comité Régional (tirages des parties initiales, affichage des classements et résultats, ...).
- Un dossier sera établi par l'organisateur en temps voulu et envoyé à chaque Comité Départemental participant. Ce dossier comprendra :
  - Le plan de situation du site
  - La liste des hôtels susceptibles de recevoir les réservations hôtelières des Comités.
  - Les menus avec tarifs de restauration proposés et les fiches de réservation repas.

Le Comité d'organisation devra envoyer un dossier au Comité Régional qui le transmettra à ses délégués et aux arbitres.

- Sacoques des délégués : Prévoir une sacoche par Comité, elles seront mises à disposition de l'organisateur par le Comité Régional afin de déposer dans chacune : le programme des Championnats, la liste des équipes et le tirage ainsi que s'il le souhaite, diverses publicités locales.

#### ▪ **Parkings :**

- Prévoir un parking suffisant pour les participants et spectateurs.
- Prévoir une aire de dépôt pour les cars et le stationnement de ceux-ci (jeunes)
- Prévoir 7 à 8 places de parking tout prêt de la Table de marque, à disposition exclusive des membres du Comité Régional et des arbitres,
- Prévoir un emplacement avec alimentation électrique pour le camion du Comité Régional à proximité de la table de marque.

#### ▪ **Véhicule CD38 :**

Le véhicule sera positionné près du podium Table de marque et pouvoir recevoir une alimentation électrique. De plus, il devra pouvoir être déplacé le matin et le soir.

### ► **Article 4 - Les jeux**

Les jeux nécessaires (16 par compétition) seront tracés pour les parties initiales, dont un sera aménagé avec des tribunes et servira de carré d'honneur. Tous les jeux devront être équipés d'un cercle de lancement fourni par l'organisateur.

#### Les jours du Championnat Jeunes :

- Le samedi : 1 carré de 16 jeux (carré d'honneur pour le Promotion)
  - 2 pas de tir pour le tir de précision des juniors.
- Le dimanche : 5 fois 16 jeux de préférence, en 5 carrés fermés par des barrières :
  - 3 carrés de 16 jeux pour les Juniors, Cadets et Minimes
  - 2 carrés de 16 jeux pour le doublette féminin et l'individuel masculin
- Le lundi : 1 carré de 16 jeux (carré d'honneur pour le Triplette Mixte).

Pour les jeunes, organiser de préférence, chaque carré de 16 jeux en 2 rangées de 8 jeux avec au milieu une allée de 2 mètres au moins pour les coaches. (Cette allée sera interdite au public). Les championnats se disputeront sur des terrains tracés aux dimensions réglementaires de 4m x 15m avec dérogation possible pour les carrés autres que le carré d'honneur (3 m x 12 m), cette dérogation étant accordée ou non après la visite technique.

Pour le provençal, 16 jeux aux normes du règlement FFPJP (4m x 24 m, minimum)

Des arrêts de boules seront installés en arrière des lignes de fond de jeu à une distance minimale de 0,20 m de celle-ci pour la pétanque et de 1,20 m pour le jeu provençal. Un nombre suffisant de barrières seront mises en place à 1 mètre minimum autour des terrains de jeu afin que les spectateurs ne viennent pas gêner les joueurs au cours des parties. Les allées, situées autour des jeux seront de largeur suffisante (minimum 3 mètres) pour permettre le stationnement et la circulation des spectateurs.

Dans le carré d'honneur, 2 chaises devront être installées sur chaque jeu (à l'intérieur du cadre, devant les barrières) pour les délégués (ou les coaches pour les jeunes).

Pour le Tir de Précision, prévoir de tracer 2 pas de tir pour les séniors et un pour les jeunes.

### **Récapitulatif nombre de jeux / jours**

1<sup>ère</sup> partie : 4 jours (Ascension)

|          |                        |
|----------|------------------------|
| Jeudi    | 16 jeux + 16 jeux      |
| Vendredi | 16 jeux + 2 pas de tir |
| Samedi   | 16 jeux + 16 jeux      |
| Dimanche | 16 jeux                |

2<sup>ème</sup> partie : 3 jours (Pentecôte)

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Samedi   | 16 jeux                         |
| Samedi   | 2 pas de tir pour les jeunes    |
| Dimanche | 16 jeux + 16 jeux + 3 x 16 jeux |
| Lundi    | 16 jeux                         |

3<sup>ème</sup> partie : 2 jours (Provençal) : 4 jeux. Provençal (Carré d'honneur) + 12 jeux Provençal

En **ROUGE** : Jeux du Carré d'honneur – En **BLEU** : Jeux du Championnat Jeunes

► **Article 5** - Le carré d'honneur : celui-ci devra être situé à proximité immédiate du podium officiel (table de marque et de suivi des compétitions). Il devra comporter 16 jeux tracés aux dimensions que prévoit le règlement F.F.P.J.P. et le code d'arbitrage soit 4 m x 15 m.

Les jeux du carré d'honneur serviront aux parties initiales du championnat, chaque jour et des parties finales de toutes les compétitions. Le carré d'honneur devra être muni d'un éclairage parfait permettant si besoin, le déroulement de parties de nuit et équipé de gradins (minimum 200 places assises).

Des marqueurs de scores seront fournis par le Comité Régional et déposés sur chaque jeu du carré d'honneur, face aux gradins.

*N.B. : les 16 jeux du carré d'honneur pourront être disposés soit côte à côte, soit en 2 rangées de 8 jeux.*

► **Article 6** - Le podium et la table de marque :

Les différentes tables de marque seront gérées par des membres des membres élus Comité Régional.

Le podium servant également de table de marque devra être surélevé et situé face au carré d'honneur. Il devra être équipé :

- de prises de courant électrique en 220 V.
- d'un éclairage permettant un éclairage de nuit
- d'une sonorisation professionnelle de qualité audible de l'ensemble du site de la compétition avec 2 micros HF.
- d'un nombre de tables et de chaises suffisant pour la gestion par ordinateur de 5 compétitions différentes, ainsi que des tables supplémentaires pour ranger les documents.

- un espace devra également être prévu pour la presse durant la durée des championnats (1 table et des chaises).

Pour les Championnats Jeunes : prévoir l'enregistrement des résultats sur 1 table de marque située au plus près des terrains de jeux des jeunes et prévoir la saisie des résultats dans une pièce fermée comportant 3 tables avec des chaises, avec point électrique.

Seront également nécessaires :

- 1 panneau d'affichage
- la couverture de cet espace (chapiteau), et la sono pour l'annonce des parties

Prévoir la surveillance des Tables de marque pendant le repas de midi.

#### ► Article 7 – La WEB TV

Le Comité Régional prévoit de retransmettre les Championnats sur Internet en utilisant la WEB TV Boulistenaute. Pour cela l'organisateur devra prévoir un emplacement couvert (en cas de mauvais temps) pour placer les caméras, le matériel technique, les postes des commentateurs : soit l'installation de 3 personnes et du matériel : de préférence, emplacement surélevé.

Cet emplacement devra faire face aux jeux situés en milieu du carré d'honneur et devra être desservi par une alimentation électrique

► Article 8 - Les buvettes : l'organisateur pourra s'il le souhaite installer des buvettes pour les joueurs et spectateurs à condition impérative, de respecter à la lettre, les lois en vigueur sur la vente d'alcool dans les enceintes sportives et à la condition que les organisateurs aient en la circonstance toutes les autorisations municipales réglementaires pour l'ouverture de celles-ci.

Ces buvettes devront être installées à une distance suffisante des jeux afin de ne pas perturber le déroulement de la compétition.

Il est également demandé aux organisateurs de mettre en place une buvette pour les jeunes. Cette buvette devant être gratuite et indépendante de la buvette principale, et les boissons proposées (sirop, eau, etc...), seront servies au verre (ou timbale) et consommées sur place.

Les boissons (café, eau) des Officiels du Comité régional seront fournis gratuitement par l'organisateur et à ce titre il faudra prévoir soit des tickets soit un pass.

L'organisateur devra prévoir, le matin, la fourniture gratuite d'un goûter pour les jeunes : distribution à la buvette jeunes contre ticket (prévoir des tickets dans la sacoche du délégué).

**Dans tous les cas, la vente d'alcool de 4<sup>ème</sup> catégorie est interdite sur le site des championnats pendant la durée des compétitions, y compris pendant l'arrêt de midi. De même, si l'organisateur veut mettre en place un espace VIP (ce qui n'est pas souhaitable), il devra se conformer aux mêmes règles : pas d'alcool de 4<sup>ème</sup> catégorie.**

► Article 9 - Secours : durant les jours de compétition, l'organisateur devra s'assurer de la présence du personnel d'intervention de premier soin (Croix Rouge, pompiers ou médecins). Prévoir également un accès aux véhicules d'urgence.

► Article 10 - Espace des partenaires du Comité Régional (en fonction de leur présence) :

- Fournisseur tenues : Un emplacement sera réservé pour l'implantation de son stand et pour qu'il puisse procéder aux essayages pour les qualifiés aux Championnats de France.
- L'exposition ou la vente d'articles, produits ou gadgets peut être autorisée par les organisateurs après négociation avec les exposants, mais il ne sera pas possible d'offrir des stands à des partenaires concurrents de ceux du Comité Régional dans le même secteur d'activité.

- L'organisateur soumettra au Comité Régional, pour autorisation, la liste des exposants qu'il compte inviter.

#### ► Article 11 - Restauration

##### Les repas de midi :

L'organisateur devra organiser sur place pour les joueurs et délégués les repas de midi tout au long de la compétition. Le repas devra être de bonne qualité et d'un coût raisonnable (Seniors : **18€ par personne maximum pour un service « à table »** (plat chaud servi après l'entrée, dessert servi ensuite), **15€ maximum pour un service plateau, type self ;** Jeunes : **13€ par personne maximum**). Ces prix s'entendent boissons et café compris.

L'organisateur devra être en mesure de débiter le service des repas dès 11h30 chaque jour. Le service devra en outre être relativement rapide pour ne pas retarder les compétitions. A chaque repas de midi une table sera réservée pour les représentants du Comité Régional, le personnel de la table de marque et les arbitres afin que ceux-ci puissent retourner le plus rapidement sur les jeux.

Le site de restauration doit se situer **obligatoirement** à proximité des jeux. Les joueurs doivent pouvoir s'y rendre à pied.

Les repas des officiels et des délégués du Comité Régional, des arbitres du Comité Régional et des responsables des tables de marque sont à la charge du Comité Régional.

##### Les repas du soir : organisateurs et officiels

Il convient que l'organisateur prépare chaque soir, un repas (style buffet froid) pour les membres du Comité Régional et les arbitres. Pour parfaire à cette disposition, un planning sera établi par le Comité Régional pour déterminer le nombre de repas à prévoir le soir. Le Comité Régional, qui prendra en charge la partie financière de ces repas, définira en accord avec l'organisateur le coût de celui-ci.

#### ► Article 12 - Accueil des équipes :

L'organisateur devra aménager un espace, différent de la table de marque, pour accueillir la veille de chaque championnat (de 17h00 à 19h00), les délégués des comités participants :

- Dépose des licences des joueurs et délégués et pour les jeunes, les licences et cartes fédérales des éducateurs et initiateurs habilités à coacher les équipes.
- Remise des documents (sacoques) et cadeaux éventuels.

Ces opérations sont à la charge de l'organisateur qui désignera chaque jour la personne responsable de l'accueil

#### ► Article 13 - Le programme : il est demandé au comité organisateur d'éditer un programme de format A4.

Le logo du Comité Régional ainsi que le logo de la région Auvergne Rhône-Alpes devront figurer sur la page de couverture (ces 2 logos peuvent être téléchargés sur le site internet du Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes ou seront fournis sur demande. Sur ce programme paraîtra également la photo du passage du flambeau de l'année précédente.

Le Comité Régional fournira, une fois le tirage fait, la liste par championnat des équipes qualifiées par département ainsi que le tirage des poules. Le Comité organisateur aura la charge soit d'intégrer ces documents au programme, soit de les dupliquer autant que nécessaire et les insérer dans les sacoques des délégués.

Ce programme, ou son BAT, devra être envoyé à la commission championnat au moins 10 jours avant :

[aura-championnats@francepetanque.com](mailto:aura-championnats@francepetanque.com)

► **Article 14** - Passage du flambeau et réception officielle :

Au cours de ces championnats aura lieu la cérémonie du passage du flambeau, de préférence un jour à 11h00, suivi de la réception officielle à la charge de l'organisateur.

Toutefois pour faciliter la présence des élus à cette cérémonie, le jour et l'horaire de cette cérémonie seront proposés par l'organisateur.

Afin de ne pas perturber la compétition, cette cérémonie se tiendra à l'écart des jeux, si possible dans une salle fermée au public et disposant d'une petite sonorisation.

► **Article 15** – Remise des récompenses

Afin de ne pas perturber la compétition, la remise des récompenses se tiendra à l'écart des jeux, dans un espace couvert et éclairé pouvant accueillir le public et disposant d'une petite sonorisation.

L'organisateur prévoira 2 à 3 tables pour disposer les coupes et lots et quelques plantes ou fleurs pour embellir cet espace. Les banderoles qui doivent habiller cet espace récompenses et photos seront fournies par le Comité Régional.

► **Article 16** - Visite technique du site :

Une visite technique du site aura lieu environ 6 mois avant la manifestation, et sera effectuée par deux membres du Comité Directeur du Comité Régional en présence d'un membre des services techniques de la ville convoqué en la circonstance par l'organisateur.

► **Article 17** - Gardiennage :

L'organisateur se devra de mettre en place un service de gardiennage du site pour les nuits.

► **Article 18** – Aménagement des obligations de l'organisateur pour les  
**Championnats Régionaux 1<sup>ère</sup> partie**

- Article 5 : Tribunes obligatoires
- Article 6 : pas de table de marque séparée pour les Jeunes
- Article 7 : WEB TV présente

► **Article 18 bis** – Aménagement des obligations de l'organisateur pour les  
**Championnats Régionaux 2<sup>ème</sup> partie**

- Article 5 : Tribunes conseillées
- Article 6 : 3 tables de marque séparées pour l'enregistrement des résultats jeunes et une salle fermée pour l'enregistrement des résultats.
- Article 7 : pas de WEB TV présente

► **Article 19** – Dispense des obligations de l'organisateur pour les  
**Championnats Régionaux 3<sup>ème</sup> partie**

- Article 5 : tribune non obligatoire
- Article 6 : pas de table de marque séparée pour l'enregistrement des résultats jeunes
- Article 7 : pas de WEB TV
- Article 15 : la remise des prix pourra se faire à proximité de la Table de marque ou dans le carré d'honneur

## C – Participations financières

- **Subvention du Comité Régional** : néant
- **Prise en charge financière du Comité Régional** :

**A.** La restauration de midi de ses membres appelés à officier sur les diverses compétitions (délégués, table de marque), des arbitres du Comité Régional désignés par lui-même ainsi que les arbitres validant la pratique après leur réussite à l'examen écrit, de ses invités et officiels présents.

**B.** Une partie du financement des repas du soir (buffets) préparés par l'organisateur pour les membres et arbitres du comité régional ainsi que les arbitres validant la pratique après leur réussite à l'examen écrit. Ces repas du soir pouvant être partagés avec les bénévoles du Comité d'organisation, à discrétion de celui-ci, le montant de la prise en charge du Comité Régional sera réparti en fonction des commandes réciproques.

**C.** L'hébergement de ses membres appelés à officier et de ses arbitres désignés ainsi que les arbitres validant la pratique après leur réussite à l'examen écrit.

**D.** Les frais de déplacement et d'arbitrage des arbitres du Comité Régional désignés par la Commission Régionale des arbitres.

**E.** Les coupes et lots offerts aux vainqueurs et finalistes de chacune des compétitions ainsi que les médailles aux demi-finalistes de la catégorie jeunes.

**F.** Les frais relatifs à la prestation, à l'hébergement et la restauration de l'animateur et des opérateurs de la WEB TV désignés par le Comité Directeur du Comité Régional.

- **Prise en Charge financière du Comité Organisateur** :

**A.** Les frais de déplacement et d'arbitrage des différents arbitres départementaux appelés à officier et désignés par lui-même.

**B.** L'apéritif d'honneur prévu lors du passage du flambeau.

**C.** Les frais occasionnés par les diverses invitations faites par le Comité Organisateur ou le club organisateur.

**D.** Toutes autres dépenses liées à l'organisation (secours, gardiennage, sécurité, etc.....)

## D – Organisation technique du Comité Régional AURA

### ► **Article 20** – Délégations et représentativité :

Le Comité Régional sera représenté par le Président ou son représentant. Des délégués seront désignés par le Comité Directeur.

Le délégué principal veillera au bon déroulement de la compétition en relation étroite avec l'arbitre principal et les différents responsables des tables de marque. Ils devront être présents sur le site 1 heure avant le début de la compétition afin de vérifier :

- La présence au poste qui leur a été confié, des différents responsables des tables de marque, ainsi que de l'arbitre principal désigné par le Comité Régional.
- La compétition et l'affichage du jury du jour.
- La conformité et l'affichage des différents tirages pour les compétitions du jour.
- La présence des différentes banderoles des partenaires du Comité Régional.

### ► **Article 21** – Tirages au sort et graphiques :

Le tirage au sort des différents Championnats sera effectué chaque année par le Comité Régional (Commission Championnats) au moyen du logiciel fédéral "GESTION CONCOURS".

Lors de ce tirage initial, deux équipes d'un même Comité ne devront pas figurer dans la même poule, dans la mesure du possible. Toutes les parties des championnats seniors et vétérans, y compris celles des poules, se dérouleront en 13 points. Les parties des concours jeunes se dérouleront suivant le système SWISS (parties au temps), les parties du Triplette Provençal se joueront en 11 points, excepté les ½ finales et la finale qui se joueront en 13 points.

L'intégralité des compétitions se déroulera à l'aide du logiciel fédéral. Le Comité Régional mettant à disposition le personnel et le matériel suffisant pour chaque compétition.

Pour le championnat des jeunes, l'organisateur prêtera une salle pour enregistrer les résultats sur informatique.

### ► **Article 22** – Nombre d'équipes

Tous les Championnats Régionaux sont basés sur 32 équipes, sauf pour le tir de précision.

Le nombre d'équipes par comité est fixé chaque année par le Comité Directeur Régional et validé au Congrès annuel.

### ► **Article 23** – Arbitrage :

Un arbitre principal (membre de la commission régionale d'arbitrage) assurera la gestion sur site des arbitres désignés et ne sera pas compté dans le quota des arbitres officiant sur les terrains. Il sera membre de droit du jury. Il fera la relation entre le terrain, le délégué et la table de marque. Il supervisera les candidats reçus à l'examen régional théorique pour leur partie pratique, sans que ces derniers ne comptent dans le quota défini ci-dessous.

Les arbitres de grade régional ou supérieur désignés pour le compte du Comité Régional seront proposés par la Commission Régionale d'arbitrage.

Les arbitres désignés par le Comité d'Organisation et à sa charge seront si possible de grade au moins régional, à défaut des arbitres départementaux motivés pour évoluer seront acceptés. Tous ces arbitres désignés par l'organisateur seront portés à la connaissance de la Commission Régionale d'Arbitrage, un mois avant la compétition.

La répartition sera la suivante :

| <b>1<sup>ère</sup> partie : 4 jours</b>  |          | <b>Arbitres à désigner</b>                             |
|--|----------|--|
| Doublette Masculin et Individuel Féminin | Jeudi    | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |
| Triplette Vétérans                       | Vendredi | 1 arbitre Régional                                     |
| Tir de précision masculin et féminin     |          | 1 arbitre Régional<br>3 arbitres Comité d'Organisation |
| Triplette Masculin et Triplette Féminin  | Samedi   | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |
| Doublette Mixte                          | Dimanche | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |

| <b>2<sup>ème</sup> partie : 3 jours</b>  |          | <b>Arbitres à désigner</b>                             |
|--|----------|--|
| Triplette Promotion                      | Samedi   | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |
| Tir de précision juniors                 |          | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |
| Doublette Féminin et Individuel Masculin | Dimanche | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |
| Triplette Jeunes 3 catégories            |          | 1 arbitre Régional<br>2 arbitres Comité d'Organisation |
| Triplette Mixte                          | Lundi    | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation  |

| <b>3<sup>ème</sup> partie : 1 week-end 2 jours</b> |                    | <b>Arbitres à désigner</b>                            |
|--|--------------------|---|
| Triplette Jeu Provençal                            | Samedi et Dimanche | 1 arbitre Régional<br>1 arbitre Comité d'Organisation |

Il est obligatoire pour tous les arbitres désignés de porter une tenue homogène (maillot rayé et blouson FFPJP) et pantalon, pantacourt ou short uni noir et tout cela de la marque de l'équipementier fédéral en vigueur. Le port du blue-jean est interdit pour les arbitres. Les arbitres départementaux seront désignés par le Comité Départemental et à la charge de celui-ci. Ces arbitres seront placés sous l'autorité du ou des arbitres du Comité Régional.

► **Article 24** – Table de marque :

Chaque championnat est géré par ordinateur indépendant avec le logiciel fédéral "GESTION CONCOURS". Le Comité Régional fournira le matériel et le personnel qualifié à la gestion des championnats.

Les licences qui auront été déposées la veille à l'accueil, seront vérifiées le matin de la compétition par l'arbitre et le délégué.

Durant toute la compétition, il ne sera pas servi d'alcool à la table de marque.

► **Article 25** – Le jury : (3 membres pour être conforme à la réglementation en vigueur)

Il sera constitué chaque jour un nouveau jury qui comprendra :

Président du jury : Le délégué du Comité Régional

Membres : L'arbitre principal

Un membre du Comité organisateur (sauf le Président)

*Ce document annule et remplace toute version antérieure.*

*Il est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*